

Tableau général des situations des personnes handicapées sur le marché du travail en fonction du genre

Extrait du rapport final de recherche

Handicap, genre et précarité professionnelle.

Parcours biographiques et réception de l'action publique

Mathéa Boudinet, sous la direction scientifique d'Anne Revillard

Juin 2022



Ce document est un extrait du rapport final de recherche « Handicap, genre et précarité professionnelle. Parcours biographiques et réception de l'action publique ».

Le document est composé de la synthèse des résultats présentés, des éléments méthodologiques du rapport s'appliquant à l'extrait, puis du premier chapitre du rapport dans son intégralité.

Ce document brosse le tableau général des positions des personnes handicapées sur le marché du travail en fonction du genre. Les éléments présentés se basent sur l'exploitation de la vague 2018 de l'Enquête emploi en continu de l'INSEE.

Vous y retrouverez des données chiffrées et une analyse concernant :

- Les caractéristiques générales de la population handicapée en âge de travailler en 2018
- Les situations générales des personnes handicapées selon leur présence ou absence sur le marché du travail
- L'analyse approfondie des conditions d'emploi des hommes et femmes handicapées en emploi, notamment en termes de division sexuée du travail.

Ce document pourra être utile à tous les acteurs impliqués sur la question de l'accès et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Les acteurs associatifs y trouveront notamment de nombreuses informations pouvant alimenter leurs réflexions, actions, et activités de plaidoyer.

Synthèse des résultats

La question de la place des personnes handicapées, et notamment des femmes, sur le marché du travail doit se poser en fonction de **l'inactivité**. Cette situation, qui recouvre les personnes n'étant pas disponibles pour travailler dans les deux semaines ou n'effectuant pas de recherche considérée active d'emploi, concerne la majorité de la population handicapée.

Le handicap joue très fortement dans les chances d'être en emploi plutôt que de ne pas l'être. En effet, même si les femmes handicapées ont une probabilité prédite plus importante de ne pas être en emploi que de l'être que les hommes handicapés, le genre semble jouer un rôle moins important que le handicap pour la population handicapée. Les écarts entre hommes et femmes valides en termes de probabilités d'emploi sont plus importants que ceux entre personnes handicapées.

Les taux de chômage de la population handicapée sont beaucoup plus élevés que ceux de la population sans handicap. Les femmes handicapées sont moins au chômage que les hommes handicapés, mais sont également **surreprésentées parmi les inactives et dans le halo du chômage.**

Les personnes handicapées en emploi occupent **des emplois statutairement et financièrement moins valorisés que les personnes sans handicap.** Leur répartition dans les catégories socio-professionnelles (CSP) demeure **sensible au genre et la division sexuée des professions** s'opère également pour la population handicapée : 39% des hommes en emploi handicapés au sens large sont ouvriers, 51% des femmes de la même catégorie sont employées. D'autre part, seulement 8,4% des hommes reconnus handicapés occupent une position de cadre ou profession intellectuelle supérieure, contre 21,5% des hommes valides. Ce constat est semblable pour les femmes handicapées, pour qui cette proportion s'élève à 7% parmi celles ayant une reconnaissance administrative, 10,4% au sens large contre 16,4% des femmes valides. De même, **une femme handicapée sur dix encadre une ou plusieurs personnes au sein de son emploi salarié, contre quasiment 1 homme valide sur 4.** Cette proportion s'élève à 19,2% des hommes handicapés au sens large.

Les revenus mensuels moyens et médians de la population handicapée sont systématiquement plus faibles que ceux de la population sans handicap, et **les hommes handicapés gagnent en moyenne plus par mois que les femmes handicapées** (autour de 400 euros d'écart, sans contrôle du temps de travail ou de la CSP).

La population en sous-emploi est très féminisée. Cette catégorie statistique correspond aux personnes travaillant involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité, et qui sont à la recherche d'un travail supplémentaire et disponibles pour l'assurer. Les personnes handicapées en emploi présentent des taux de sous-emploi plus élevés que les personnes sans handicap. D'autre part, les femmes handicapées sont la sous-population la

plus en sous-emploi parmi celles étudiées : 11,5% des femmes handicapées sont en sous-emploi, contre 8,7% des femmes sans handicap, 5,6% des hommes handicapés au sens large et 3,2% des hommes sans handicap.

Méthodologie - L'enquête Emploi en Continu

L'analyse statistique s'appuie sur les données tirées de l'Enquête emploi en continu (EEC) de l'INSEE¹ pour étudier les situations des hommes et femmes handicapés sur le marché du travail et en emploi. Cette enquête interroge pendant six trimestres consécutifs les personnes entre 15 et 64 ans vivant en ménages en France depuis 2003. Elle permet d'avoir accès à la fois à des données sur le handicap (problèmes de santé durables, limitations au quotidien, reconnaissance administrative du handicap), sur la situation sur le marché du travail et en emploi à partir d'indicateurs standardisés, et sur les informations socio-démographiques classiques, comme le sexe, l'âge, le diplôme, les professions de parents, les lieux de naissance.

L'EEC présente l'avantage d'être une enquête en population générale, qui prend à la fois en compte les situations en emploi et les situations hors emploi des personnes interrogées et dont les vagues de collecte se déroulent en continu. C'est la seule enquête qui permet de combiner ces trois éléments, bien que les données collectées puissent être moins précises sur les types d'employeurs et environnements de travail que les déclarations en lien avec l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) centralisées par l'Agefiph depuis 2013, ou sur les données relatives au handicap et à la santé que l'enquête Handicap Santé de 2008 ou des enquêtes Santé et Itinéraires professionnelles tenues entre 2006-2010.

L'EEC a pu ponctuellement récolter des données plus précises sur la santé et le handicap, notamment dans la mise en place du module ad hoc de 2011². Néanmoins, ce module n'a été tenu qu'une année, et ne permet pas le suivi sur le long terme des situations des personnes handicapées sur le marché du travail avec ce niveau de précision. Or, l'EEC a également été sélectionnée dans le but de rendre le support d'application du baromètre de l'emploi le plus accessible possible. Les données de l'EEC sont publiées très rapidement après leur collecte et de manière régulière, et plusieurs organismes de délégation de service public peuvent y avoir accès. Elle permet également de comparer année après année les données entre elles, grâce aux indicateurs standardisés de l'enquête, et de comparer ces résultats aux synthèses publiées annuellement par INSEE Première. Ainsi, il a été décidé en accord avec les associations du comité de pilotage que c'est cette enquête qui serait exploitée dans le cadre du projet.

Le choix de l'année 2018 s'est fait en fonction de la rapidité d'accès aux données au lancement du projet de recherche à l'automne 2019.

Le biais principal de l'EEC, commun à de nombreuses enquêtes, est l'exclusion de la population ne vivant pas en ménages ordinaires. Sont ainsi exclus de fait les logements en communauté, comme les casernes, internats, cités U, foyers, hôpitaux, maisons de retraite et les institutions médico-sociales. Ainsi, les personnes handicapées vivant en institutions ne sont pas prises en

¹ ADISP (diffuseur), & INSEE (producteur). (2018). Enquête Emploi en continu - 2018. ADISP

² La sociologue Célia Bouchet a fait une exploitation de ce module dans le cadre de sa thèse et de plusieurs articles scientifiques (Bouchet, 2021a; Bouchet, 2022; Bouchet, 2021b).

compte dans la réalisation des statistiques nationales sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. D'autre part, les questionnaires utilisés par l'EEC sont limités aux personnes pour qui l'enquête a été jugée « possible ». Cette catégorie comprend les personnes refusant ou évitant le questionnaire, impossibles à joindre, absentes de longue durée, mais également les personnes considérées comme ne pouvant pas répondre à l'enquête car « malades », « handicapées », « inaptes », « ne parlant français », « pas de téléphone pour ré-interrogation », et pour raison exceptionnelle, ou ayant déjà été interrogé par autre enquête de l'INSEE. De fait, on peut supposer qu'une partie de la population handicapée vivant en ménages a pu ne pas être interrogée du fait de l'estimation de la maladie ou du handicap de la personne par les enquêteur-ses de l'INSEE.

Les statistiques présentées par la suite sont effectuées à partir de 99 876 observations, avec une prise en compte des poids de pondérations fournis par l'INSEE.

Méthodes et traitements des données

- **Mesurer les populations selon le genre et le handicap**

Le module santé de l'Enquête emploi en continu (EEC), intégré depuis 2013, comprend quatre questions : le jugement de l'état de santé en général ; la présence d'une maladie ou d'un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durables (au moins 6 mois) ; la présence de limitations depuis au moins 6 mois dans les activités que les gens font habituellement à cause d'un problème de santé ; la possession d'une reconnaissance administrative de handicap ou d'une perte d'autonomie (rente suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, pension d'invalidité, reconnaissance en qualité de mutilé de guerre et assimilé, RQTH, – orientation en entreprise adaptée, centre de distribution de travail, ESAT, carte d'invalidité, Allocation adulte handicapé, Prestation de compensation du handicap). Ces différents éléments sont utilisés pour délimiter la population handicapée dans l'Enquête emploi en continu de l'INSEE. Traditionnellement, les quantitativistes s'accordent sur deux définitions : la première n'inclut que les personnes reconnues handicapées, et la deuxième inclut les personnes reconnues et toutes personnes déclarant à la fois un problème de santé ou maladie chronique durable ET des limitations au quotidien. Ces deux populations sont appelées : "population reconnue handicapée" et "population handicapée au sens large". On peut donc réciproquement à partir de ces mesures isoler la population sans handicap, ou valide.

Ces éléments de définition sont synthétisés dans les définitions ci-dessous :

- Population reconnue handicapée : Personnes possédant une reconnaissance administrative dans la liste suivante : rente à la suite d'un accident du travail ou une maladie professionnelle (AT-MP), pension d'invalidité, reconnaissance en qualité de

mutilé de guerre et assimilé, RQTH, – orientation en EA, centre de distribution de travail, ESAT, carte d'invalidité, AAH, prestation de compensation du handicap.

- Population handicapée au sens large : Recouvre à la fois reconnaissance administrative OU des problèmes de santé durable combinés à des limitations dans la vie quotidienne
- Population sans handicap : Personnes n'ayant ni reconnaissance administrative du handicap ni problèmes de santé durables combinés à des limitations dans la vie quotidienne

En dehors de cette distinction entre reconnaissance de handicap ou handicap au sens large, le module de santé ne permet pas d'étudier l'hétérogénéité de la population handicapée : il n'est pas possible de savoir quand sont survenues les déficiences, de quels types de déficiences il s'agit, ou quels types de reconnaissance administrative disposent les personnes. Ce manque de précision constitue la seconde limite principale de l'EEC. En effet, les situations des personnes handicapées sur le marché du travail ne sont pas les mêmes selon leur type de déficience (Bouchet, 2021a; Bouchet, 2021b). De plus, les différentes reconnaissances administratives de handicap ne supposent pas le même rapport à l'emploi : l'Allocation adulte handicapé ouvre par exemple le droit au non-travail, tandis qu'une RQTH encourage l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

D'autre part, l'EEC renseigne les catégories de sexe à partir de variables binaires (hommes et femmes). Par mesure de simplicité, on considérera le sexe renseigné comme stable dans le temps.

Tableau général des situations des personnes handicapées sur le marché du travail en fonction du genre

Cette première partie brosse le tableau général des positions des personnes handicapées sur le marché du travail en fonction du genre. Elle se base sur l'exploitation de la vague 2018 de l'Enquête emploi en continu de l'INSEE. Comme établi dans la partie méthodologique, les comparaisons entre populations se feront systématiquement en fonction du sexe et du handicap.

Après avoir présenté les caractéristiques générales de la population handicapée en âge de travailler en 2018 (1), je présenterai les situations générales des personnes handicapées selon leur présence ou absence sur le marché du travail (2). Une troisième partie sera consacrée à l'analyse approfondie des conditions d'emploi des hommes et femmes handicapées en emploi, notamment en termes de division sexuée du travail (3).

1. Une description de la population handicapée et valide sur le marché du travail en fonction du genre

Cette partie présente le profil général des personnes handicapées en 2018 quant aux indicateurs socio-démographiques généraux. Je compare systématiquement les populations reconnues handicapées, au sens large et sans handicap, et les écarts entre hommes et femmes dans ces sous-populations.

A. Les personnes handicapées sont plus âgées et moins diplômées que les personnes sans handicap

Figure 1 – Caractéristiques socio-démographiques de la population en âge de travailler selon le handicap

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population sans handicap
Sexe			
Femmes	49,6	53,9	50,6
Hommes	50,4	46,1	49,4
Diplôme			
Aucun, certificat études primaire ou BEPC	41,2	36,5	22,6
CAP, BEP	30,3	29,1	20,5
Baccalauréat	13,7	15,1	21,9

Bac +2	8,3	9,5	13,4
Bac+3 et plus	6,5	9,8	21,6
Origine géographique			
Français né de français	79,7	78,1	78,6
Immigré ou descendant d'immigré	20,3	21,9	21,4
Nombre (en milliers)	2 690	5 836	34 364
<i>Pourcentage de la population totale</i>	6,7	14,5	85,5

Champ : personnes de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018, avec pondération.

Source : INSEE, EEC

En termes de sexe, la répartition entre hommes et femmes est plutôt égale parmi la population reconnue handicapée et sans handicap, mais la population handicapée au sens large est un peu plus féminisée (53,9% de femmes) (figure 1).

La population handicapée, que ce soit celle reconnue ou celle au sens large, est un groupe plus vieux que l'ensemble de la population. Si 20,4% de la population sans handicap a entre 25 et 34 ans au moment de l'enquête, ce chiffre tombe à 9,2% pour la population reconnue handicapée et à 10,5% pour la population handicapée au sens large. La population sans handicap a en moyenne 39 ans, tandis que la population reconnue handicapée et au sens large a en moyenne 47 ans. Les médianes montrent en outre un écart d'un peu plus de 10 ans entre la population reconnue handicapée et au sens large (51 ans) et la population sans handicap (39 ans). Les moyennes et médianes d'écart d'âge restent très proches entre hommes et femmes dans les différentes sous-populations. La seule différence notable concerne la population reconnue handicapée, où les femmes sont légèrement plus vieilles que les hommes (médiane de 52 ans pour les femmes, contre 50 ans pour les hommes) (annexe 6).

La population handicapée est moins diplômée que l'ensemble de la population : 41,2% de la population reconnue handicapée n'ont aucun diplôme, un certificat études primaire ou un BEPC, contre 36,5% de la population handicapée au sens large et 22,6% de la population sans handicap. De même, seulement 6,5% de la population reconnue handicapée a un bac+3 ou plus, ce qui est le cas de 9,8% de la population handicapée au sens large et 21,6% de la population sans handicap. Les conclusions en termes de genre sont semblables à celle en population générale : de manière générale les femmes handicapées (reconnaissance ou au sens large) ont un niveau de diplôme plus élevé que ceux des hommes.

Les statuts migratoires sont quasiment similaires entre différentes populations selon le handicap. Les statistiques générées montrent que les femmes handicapées au sens large sont légèrement plus fréquemment issues de l'immigration (22,5%) que les hommes dans la même

situation (21,1%). Ce constat est cependant, bien que plus faible, le même chez les hommes et femmes valides (20,8% pour les hommes contre 21,9% pour les femmes).

B. Des structures de foyer différentes

Au niveau de la population générale, les couples avec enfant(s) sont la norme : 48,1% des individus entre 15 et 64 ans interrogés vivent avec leur conjoint-e et un ou plusieurs enfants (figure 2). Pour la population sans handicap, ce chiffre augmente de deux points et demi de pourcentage (50,4% des ménages). Cette situation concerne également la majorité des cas chez les personnes reconnues handicapées et handicapées au sens large, mais dans des proportions moins grandes. 31% des personnes reconnues handicapées et 34,7% des personnes handicapées au sens large vivent en couple avec enfant(s).

Les résultats sont moins nets pour les autres types de ménages majoritaires. Le deuxième type de ménage majoritaire pour les personnes valides est le couple sans enfants (19,9%). Pour les personnes reconnues handicapées, le deuxième type de ménage majoritaire est la vie seule, qui concerne 27,8% de cette sous-population. Les ménages complexes sont la modalité la moins fréquentes pour l'ensemble des sous-populations, bien que la proportion de ce type de ménages sont plus important chez les personnes handicapées (entre 5,7 et 3,9% selon les sous-populations) que chez les personnes valides (3,9%).

Figure 2 – Type de ménages selon le handicap

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large ³	Population sans handicap
Type ménages			
Une seule personne	27,8	23,5	14,5
Famille monoparentale	13	12,4	11,3
Couple sans enfant(s)	22,6	24,6	19,9
Couple avec enfant(s)	31	34,7	50,4
Ménages complexes	5,7	4,7	3,9
Vivre avec des enfants⁴			
Ménage avec enfants	26,9	31,6	48,5
Ménage sans enfants	73,1	68,4	51,5
Nombre (en milliers)	2 690	5 836	34 364
<i>Pourcentage de la population totale</i>	6,7	14,5	85,5

Champ : personnes de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

⁴ Sont considérés comme enfants seulement les personnes de moins de 15 ans, et les personnes de 15 ans-18 ans qui n'ont pas d'enfants et ne sont pas en couple

Source : INSEE, EEC

Parmi l'ensemble des 15-64 ans, les hommes sont légèrement plus en couple avec enfant(s) que les femmes (49,9% des hommes, 46,5% des femmes) (figure 3). Ils sont également plus en ménage seuls (17,5% des hommes, 14,1% des femmes), et l'écart le plus grand entre les deux sexes réside dans la fréquence de vie en famille monoparentale : 14,3% des femmes vivent dans cette situation, contre 8,5% des hommes, soit un écart de quasi six points de pourcentage.

Ces différences se creusent quand on regarde la population reconnue handicapée : 34% des hommes reconnus handicapés vivent en couple avec enfant(s) contre 27,9% des femmes, soit un écart de six points de pourcentage. Pour la population valide, cet écart est de trois points de pourcentage : 51,9% des hommes sans handicap vivent en couple avec enfant(s) contre 49% des femmes sans handicap. Pour les femmes reconnues handicapées, la situation la plus commune (27,9 %) est également le couple avec enfant(s), suivi ex aequo de la vie en couple sans enfant(s) et la vie seule (24,8% pour les deux).

Figure 3 - Type de ménages selon le handicap et le sexe

	Population reconnue handicapée		Population handicapée au sens large		Population sans handicap	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Type ménages						
Une seule personne	30,8	24,8	26	21,3	16,2	12,8
Famille monoparentale	9,3	16,7	8	16,2	8	14
Couple sans enfant(s)	20,4	24,8	23,7	25,4	19,4	20,3
Couple avec enfant(s)	34	27,9	37,6	32,3	51,9	49
Ménages complexes	5,6	5,7	4,7	4,8	4	3,9
Vivre avec des enfants						
Ménage avec enfants	26,6	27,3	29,7	33,3	46,5	50,5
Ménage sans enfants	73,4	72,7	70,3	66,7	53,5	49,5

Champ : personnes de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Les hommes reconnus handicapés sont comme les femmes en majorité plus dans des ménages en couple avec enfant(s), mais plus fréquemment seuls que celles-ci (30,8% des hommes). La vie en famille monoparentale est plus fréquente pour la population reconnue handicapée : 13% des personnes reconnues handicapées sont dans cette situation, contre 11,3% des personnes sans handicap. Les inégalités entre sexes quant à la vie en famille monoparentale sont légèrement plus importantes parmi la population reconnue handicapée : 16,7% des femmes reconnues handicapées vivent en famille monoparentale, contre 9,3% des hommes reconnus handicapés. L'écart est de 7,4 points de pourcentage. Cet écart est de 6 points de pourcentage dans la population valide (14% pour les femmes, 8% pour les hommes). Enfin, on peut noter que les ménages complexes sont plus fréquents pour la population reconnue handicapée (6,7% des ménages) que pour la population valide (3,9%).

Au niveau de la population handicapée au sens large, le type de ménage le plus commun est aussi la vie en couple avec enfant(s) pour les hommes (37,6%) et les femmes (32,3%). Comme pour la population reconnue handicapée, les hommes handicapés au sens large vivent plus fréquemment seuls que les femmes (26% des hommes, 21,3% des femmes). La deuxième modalité la plus fréquente est conforme à celle de la population générale : la vie en couple sans enfant(s).

Les personnes handicapées vivent cependant moins souvent avec des enfants que les personnes sans handicap. En effet, si 48,5% des individus interrogés sans handicap déclarent vivre avec un enfant⁵, cette proportion ne s'élève qu'à 26,9% pour la population reconnue handicapée. Cette différence peut s'expliquer à la fois par l'âge moyen plus élevé de ce groupe, mais aussi par des accès différenciés à la parentalité (Thomas, 1997). Dans les trois groupes, les femmes vivent plus fréquemment avec des enfants que les hommes. Néanmoins, l'écart est plus important entre sexes pour les personnes valides (50,5% des femmes vs 46,5% des hommes), que pour les personnes reconnues handicapées (27,3% des femmes vs 26,6% des hommes).

2. Emploi, chômage et inactivité : des hommes plus en emploi, des femmes plus inactives

⁵ La parentalité est appréhendée ici par cette définition : avoir son(ses) propre(s) enfant(s) de moins de 15 ans dans le foyer (ou celui(ceux) du conjoint) ou s'occuper régulièrement d'enfant(s) de moins de 15 ans ne vivant pas dans le foyer, dont le parent est l'individu ou le conjoint.

Selon le Bureau international du travail (BIT), on peut diviser la population en trois types de catégories en fonction de leur rapport à l'emploi : les personnes en emploi, au chômage ou inactives.

Les définitions de ces termes sont les suivantes :

- **Population en emploi** : personnes de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.
- **Population au chômage** : personnes âgées de 15 ans ou plus sans emploi durant une semaine donnée ; disponibles pour travailler dans les deux semaines ; ayant effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.
- **Population inactive** : personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage. Cela inclut par exemple les personnes en étude, à la retraite, ou ne correspondant pas aux critères du chômage (disponibilité, recherche active d'un emploi)

La population dite "active" est composée de la population en emploi et au chômage. Les taux de chômage présentés dans la plupart des médias et sources académiques portent généralement sur celle-ci.

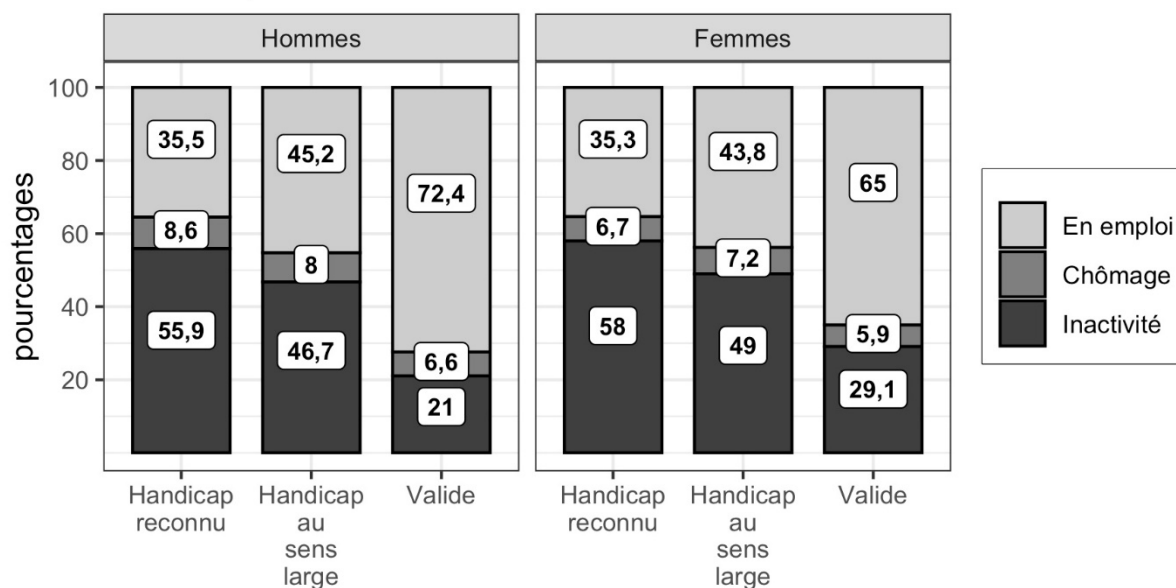
A. Les femmes handicapées sont majoritairement inactives

Les principales différences entre les populations résident dans les taux d'emploi et d'inactivité. En effet, la majorité des personnes valides sont en emploi alors cette proportion est beaucoup plus faible pour les personnes handicapées (figure 4). La question de l'emploi ne se pose donc pas uniquement en termes d'emploi et de chômage, mais également en termes de participation même à la population active.

Figure 4 – Statuts d'activité selon le handicap et le sexe

Statut d'activité selon le handicap et le sexe

En France, en 2018



Champ : personnes entre 15 et 64 ans vivant en ménage.

Source : INSEE, EEC 2018

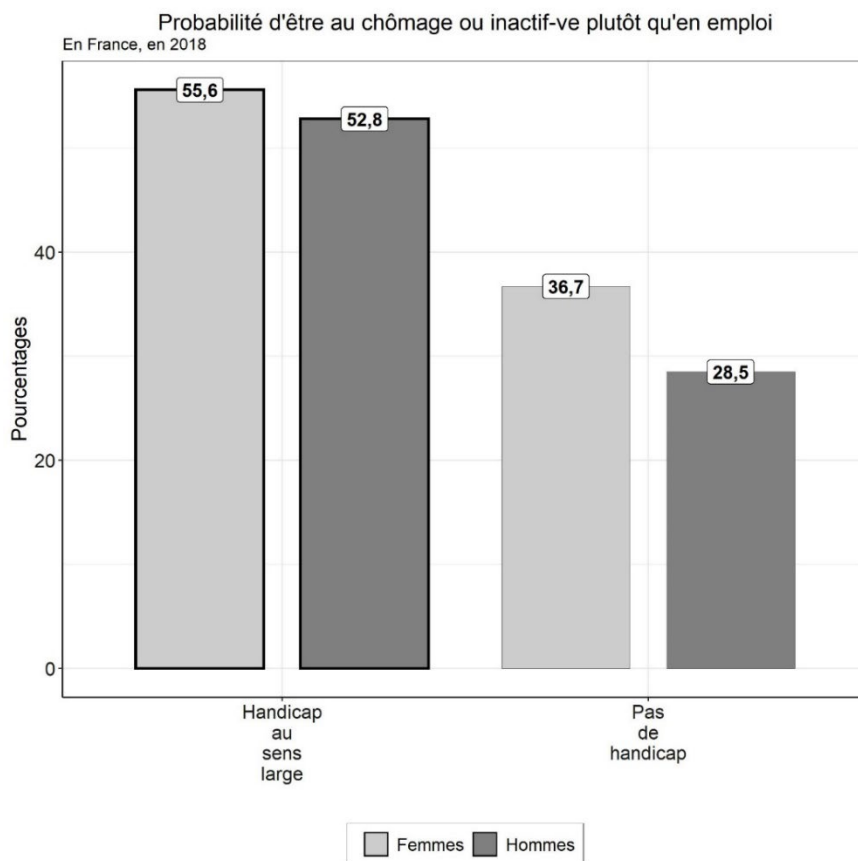
Les femmes sont moins en emploi que les hommes dans tous les différents types de sous-populations. 72,4% des hommes valides sont en emploi, contre 65% des femmes valides. Néanmoins, on note que l'écart est beaucoup plus important pour les personnes valides que pour les personnes reconnues handicapées. En effet, cet écart varie entre 7,4 points pour la population sans handicap, à 1,4 pour la population handicapée au sens large et 0,2 points pour la population reconnue handicapée.

Les situations des hommes et des femmes par rapport au statut d'activité sont les plus similaires pour la population handicapée. Les taux d'emploi, de chômage et d'inactivité sont très proches : 43,8% des femmes handicapées au sens large sont en emploi, contre 45,2% des hommes de la même population. La différence principale entre sexes se situe dans la répartition entre chômage et inactivité : les femmes reconnues handicapées sont plus inactives (58%) qu'au chômage (6,7%). Les hommes reconnus handicapés sont eux légèrement plus au chômage que les femmes en proportion totale (8,6%, pour 55,9% d'inactivité). Ces résultats sont similaires pour la population handicapée au sens large, bien que les femmes soient un peu moins en emploi que les hommes (45,2% pour les hommes pour 43,8% pour les femmes). Au contraire, la population sans handicap est plus caractérisée par des disparités entre sexes : presque un tiers des femmes de ce groupe sont inactives (29,1%) contre 21% des hommes. Les femmes sont cependant un peu moins au chômage que les hommes (5,9% contre 6,6%).

Une régression logistique binomiale contrôlant pour l'âge, le niveau de diplôme, le statut migratoire et l'interaction entre sexe et handicap confirme l'hypothèse qu'une articulation originale existe entre sexe et handicap dans les probabilités d'être hors emploi plutôt que de l'être (annexe 7). Néanmoins, l'effet du genre sur cette probabilité est plus important pour les personnes valides que pour les personnes handicapées. La figure 5 rend compte de ce résultat à l'aides de probabilités moyennes prédites.

En effet, la différence entre probabilités moyennes prédites entre hommes et femmes handicapées est beaucoup plus faible que celle existant entre hommes et femmes valides. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes handicapées au sens large ont une probabilité moyenne prédite d'être hors emploi de 55,6 %, contre 52,8% pour les hommes de la même population, soit 2,8 points de pourcentage. Parmi la population valide, cet écart est de 8,2 points.

Figure 5 – Probabilités prédites d'être hors emploi plutôt que de l'être



Champ : Personnes de 15-64 ans vivant en ménage en France en 2018.

Source : EEC 2018. Estimations réalisées à partir du modèle en annexe 7.

Lecture : À caractéristiques d'âge, de diplôme... équivalentes, les femmes handicapées au sens large ont une probabilité moyenne prédite d'être hors emploi de 55,6 %.

B. Des femmes moins au chômage, mais plus souvent dans le halo du chômage

Les femmes handicapées sont moins au chômage que les hommes handicapés (figure 6). Ramené à la population active, le taux de chômage des femmes est de 14,2% pour la population handicapée au sens large, contre 15,1% pour les hommes. Les taux de chômage sont plus homogènes pour les hommes et femmes valides (8,5% et 8,4% respectivement).

Figure 6 – Taux de chômage et d’emploi pour la population active, en fonction du sexe et du handicap

Statut d’activité au sens du BIT	Population reconnue handicapée		Population handicapée au sens large		Population sans handicap	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Actif occupé	80,4	84,1	84,9	85,8	91,7	91,6
Chômage	19,6	15,9	15,1	14,2	8,3	8,4

Champ : population active (en emploi et au chômage) de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Néanmoins, cette différence entre taux de chômage n’indique pas nécessairement que les femmes handicapées ont des meilleures chances d’insertion professionnelle que les hommes handicapés. En effet, les travaux féministes sur les places des femmes sur le marché du travail montrent que l’analyse des situations des femmes ne doivent pas se limiter aux catégories statistiques générales du chômage de l’inactivité (Fouquet, 2004). S’intéresser au halo du chômage permet d’avoir une approche plus fine et complète sur ce sujet.

Le halo du chômage correspond aux personnes souhaitant avoir un emploi mais qui n’entrent pas dans la définition stricte du chômage proposée par le Bureau International du Travail (BIT). Ce terme inclut donc les personnes inactives aux frontières du chômage, mais qui en sont exclues car elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines à venir ou qu’elles n’ont pas fait de démarches de recherche d’emploi dans les quatre semaines précédentes.

Les personnes handicapées au sens large présentent les plus hauts taux d’appartenance au halo du chômage au sein de la population inactives (figure 7). 14,2% des femmes handicapées au sens large sont dans cette situation, contre 13,5% des femmes valides, 13,4% des hommes valides et 13,9% des hommes handicapés.

Figure 7 – Distribution de la population inactives selon son appartenance au halo du chômage, selon le sexe et le handicap

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population sans handicap

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Halo du chômage						
Est dans le halo	12	13	13,9	14,2	13,4	13,5
N'est pas dans le halo	88	87	86,1	85,8	86,6	86,5

Champ : population inactive ayant entre 15 et 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Les personnes du halo du chômage présentent traditionnellement des caractéristiques générales assez proches de celles au chômage, mais sont fréquemment plus souvent des femmes. Les données de la vague 2018 de l'EEC confirment les résultats présentés par Barhoumi pour l'année 2015 (Barhoumi, 2017), les femmes représentant une partie plus importante du halo de chômage dans l'ensemble des sous-populations (figure 8).

Figure 8 – Sexe des personnes appartenant au halo autour du chômage en fonction du handicap

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population sans handicap
Sexe			
Hommes	47,4	44,4	41,2
Femmes	52,6	55,6	58,8

Champ : population inactive appartenant au halo du chômage, ayant entre 15 et 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Les raisons d'appartenance au halo du chômage sont plus similaires entre personnes handicapées qu'entre personnes valides (figure 9). La majorité des hommes appartiennent au halo du chômage à cause d'un manque de recherche d'emploi (autour de 47% pour l'ensemble des sous-populations masculines). Les raisons d'appartenance au halo sont plus différentes pour les femmes : pour les femmes reconnues handicapées, c'est également le manque de recherche d'emploi qui constitue la raison principale d'appartenance à cette catégorie (48% d'entre elles). 42,2% des femmes handicapées au sens large appartiennent au halo du chômage du fait d'une combinaison d'indisponibilité et d'absence de recherche considérée active.

Figure 9 – Raisons d'appartenance au halo du chômage

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population sans handicap

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Raisons du halo du chômage						
Disponible mais ne recherche pas	47,3	48	47,5	39,9	47,9	39,1
Recherche un emploi mais n'est pas disponible	11,5	13,8	13,6	17,8	23,7	26,3
Souhaite un emploi, mais n'est pas disponible et ne recherche pas	41,1	38,2	38,9	42,2	28,5	34,6

Champ : population inactive appartenant au halo du chômage, ayant entre 15 et 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

3. Les situations d'emploi des personnes handicapées

A. Une marginalisation des personnes handicapées dans les catégories socio-professionnelles sensible au genre

Figure 10 – Catégories socio-professionnelles des personnes en emploi selon le handicap

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population sans handicap
CSP			
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,8	11,6	19
Artisans, commerçantes, chef-fes d'entreprise	4,2	5,5	6,4
Professions intermédiaires	20,2	22	26,7
Employé-es	36,5	34,4	26,6
Ouvrier-ères	29,8	24,7	20
Nombre (en milliers)	953	2 593	23 583

<i>Pourcentage de la population en emploi</i>	<i>3,6</i>	<i>9,9</i>	<i>90,1</i>
---	------------	------------	-------------

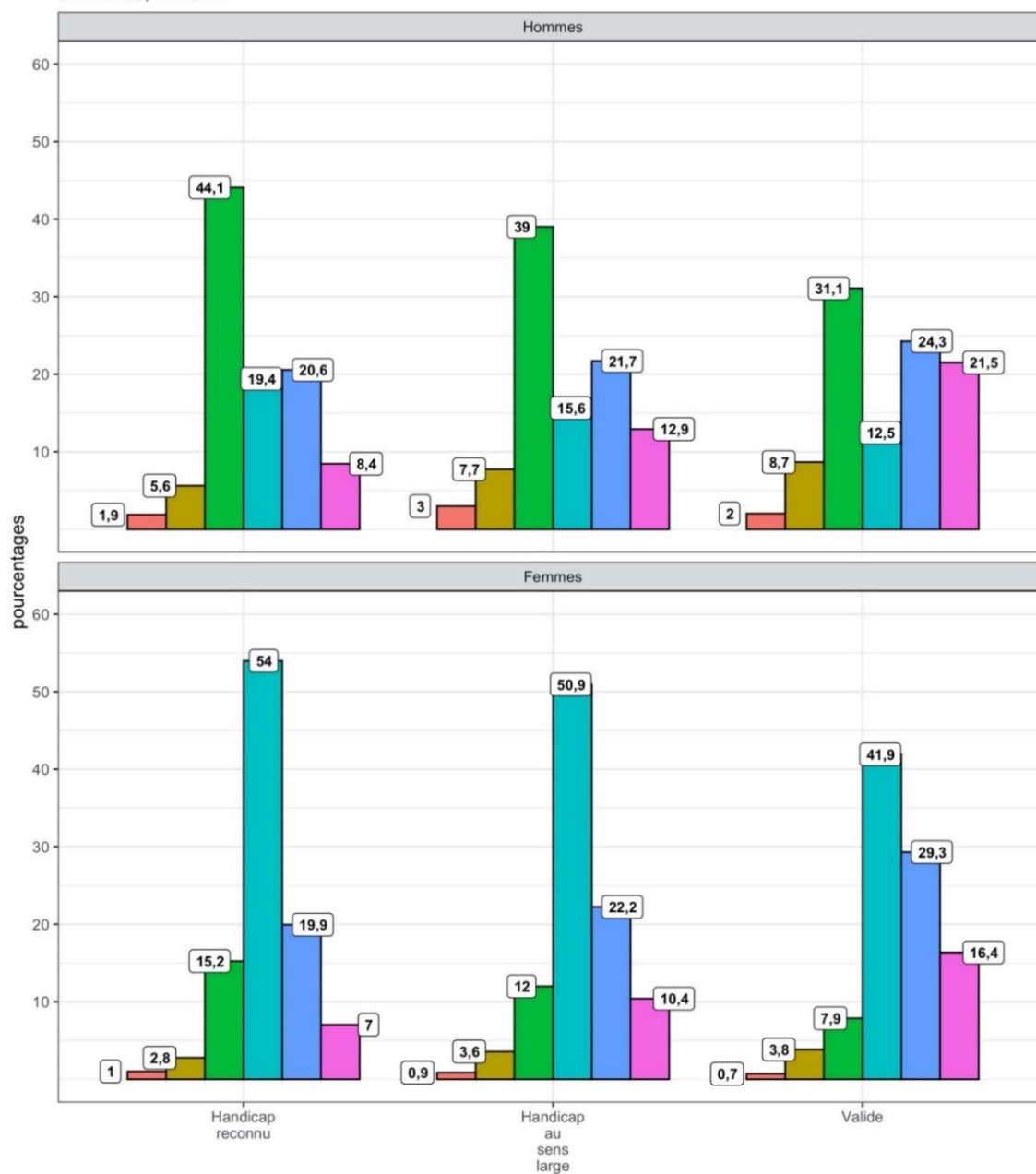
Champ : actif-ves occupé-es de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, 2018.

Les personnes handicapées en emploi occupent des emplois statutairement et financièrement moins valorisées que les personnes sans handicap (figure 10). Quasiment un tiers de la population reconnue handicapée en emploi est ouvrier-ère, contre 20% des personnes sans handicap. De même, 19% des personnes valides en emploi sont cadres, alors que ce chiffre est de 7,8% pour la population reconnue handicapée.

Figure 11 – Distribution générale des catégories socio-professionnelles parmi les personnes en emploi selon le sexe et le handicap

Catégories socio-professionnelles selon le handicap et le genre
En France, en 2018



Champ : personnes en emploi entre 15 et 64 ans vivant en ménage.
Source : INSEE, EEC 2018



On observe également des inégalités de distributions entre catégories selon le genre (figure 11). En effet, la catégorie majoritaire pour les hommes, et ce peu importe la définition du handicap retenue, est la catégorie « ouvriers ». Pour les femmes, la CSP la plus fréquente est

systématiquement la catégorie « employés ». Ce résultat, n'est pas nouveau en termes de sociologie du genre et de l'emploi, mais le croisement avec le handicap apporte de nouveaux éléments.

La répartition inégalitaire entre CSP est encore plus marquée pour les personnes handicapées, reconnues et au sens large. 44,1% des hommes en emploi reconnus handicapés sont ouvriers, alors que ce chiffre baisse à 31% pour les hommes valides. De même, un peu plus d'une femme handicapée sur deux est une employée, contre 41,9% des femmes valides. Les inégalités entre sous-populations se retrouvent également dans les proportions de personnes ayant des CSP statutairement et financièrement plus valorisées : 8,4% des hommes reconnus handicapés occupent une position de cadre ou profession intellectuelle supérieure, contre 21,5% des hommes valides. Ce constat est semblable pour les femmes handicapées, pour qui cette proportion s'élève à 7% parmi celles ayant une reconnaissance administrative, 10,4% au sens large contre 16,4% des femmes valides.

L'examen plus précis aux types de professions met également en lumière les différences d'employeurs parmi les femmes employées en fonction du handicap (annexe 8). Les femmes valides employées travaillent un peu plus fréquemment dans le secteur privé (15,9%) que public (14,5%). A l'opposé, un cinquième des femmes handicapées au sens large travaillent dans le secteur public comme employées (20,5%), contre 15,7% pour le secteur privé. La part des femmes handicapées au sens large est également plus importante pour les professions relevant des services directs aux particuliers (14,8%) que pour les femmes valides (11,4%).

D'autre part, les inégalités dans les catégories socio-professionnelles des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi la population handicapée suivent les mêmes tendances genrées que dans la population valide. Les taux de cadres dans la fonction publique ou dans le secteur privé restent globalement semblables entre hommes et femmes dans les deux populations. Les professions relatives à l'enseignement (professeur-e, scientifique) sont plus féminisées (1,8% des hommes pour 2,6% des femmes dans la population handicapée au sens large, 2,5% des hommes pour 3,3% des femmes dans la population sans handicap). Enfin, les hommes occupent plus fréquemment des postes d'ingénieur-es ou de cadres techniques du privé que les femmes : 4,6% des hommes handicapés sont dans cette situation, contre 1,2% des femmes handicapées au sens large soit un écart de 3,4 points. A titre de comparaison, 8,6% des hommes valides effectuent ce type d'emploi, contre 2,5% des femmes valides soit 6,1 points de pourcentages.

Les hommes sont surreprésentés dans la catégorie socio-professionnelle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. 8,8% des hommes valides et 7,7% des hommes handicapés au sens large occupent ce genre de professions. Au contraire, les femmes des populations handicapées et sans handicap ont des taux d'emploi beaucoup plus faibles dans

ces catégories : 3,6% des femmes handicapées appartiennent à cette catégorie socio-professionnelle, contre 3,8% des femmes valides.

Figure 12 – Responsabilités d’encadrement parmi les salarié-es selon le sexe et le handicap

Responsabilité d’encadrement	Population reconnue handicapée		Population handicapée au sens large		Population sans handicap	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Encadre une ou plusieurs personnes	16,2	10	19,2	10,4	24,2	14,7
N’a pas de responsabilités d’encadrement	83,8	90	80,8	89,6	75,8	85,3

Champ : population salariée de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Enfin, les chiffres portant sur les responsabilités d’encadrement font également ressortir les inégalités de statut au sein des emplois (figure 12). Une femme handicapée sur dix encadre une ou plusieurs personnes au sein de son emploi salarié, contre quasiment 1 homme valide sur 4. Cette proportion s’élève à 19,2% des hommes handicapés au sens large (16,2% pour la seule reconnaissance).

B. Des temps partiels plus fréquents

Parmi les facteurs de précarité professionnelles, les femmes sont particulièrement concernées par la question du temps partiel. En effet, le temps partiel est un statut d’emploi majoritairement féminin : en 2019, presque 80% des emplois à temps partiels étaient occupés par des femmes (INSEE, 2020a). Ce chiffre est lié à différents facteurs. Tout d’abord, le fait que les femmes soient majoritairement à temps partiel s’explique par le secteur d’emploi. 21,4 % des emplois salariés dans le secteur tertiaire sont des emplois à temps partiel, contre 6 % dans l’industrie et 5,6 % dans la construction. Or, les femmes sont surreprésentées dans ces emplois de service, comme le nettoyage, la santé ou l’action sociale (*Ibid.*).

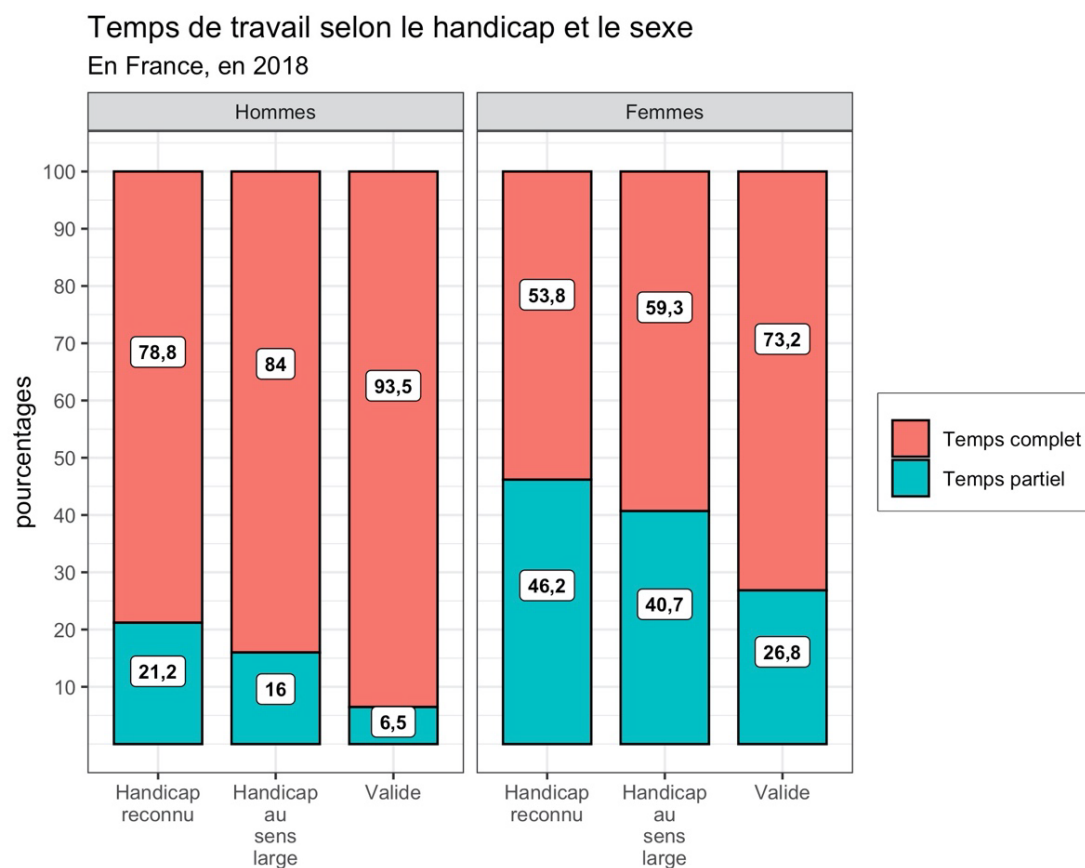
Cette position sur le marché du travail s’explique également par la division sexuée du travail. La participation des femmes au marché du travail n’a pas bouleversé structurellement leur position dans la prise en charge du travail réalisé au sein du foyer (Champagne, Pailhé and Solaz, 2015). Le travail domestique et les soins aux enfants demeurent des activités effectuées

par les femmes (Menendez et al., 2007; Sheen, 2017). Ainsi, le temps partiel des femmes s'explique également par la place accordée à ces activités : 26,1% des femmes en temps partiel en 2019 déclarent l'être pour s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante, contre 6,2% des hommes (INSEE, 2020a).

Les statistiques descriptives portant sur les temps de travail selon le genre et le handicap mettent en lumière les inégalités existant d'une part entre population valide et handicapée, et entre hommes et femmes (figure 13). De manière générale, les hommes sont plus à temps complet que les femmes, peu importe la sous-population retenue. 78,8% des hommes reconnus handicapés en emploi sont en temps complet, alors que ce chiffre dépasse de peu 50% pour les femmes reconnues handicapées (53,8%). Cet écart s'élève à 25 points de pourcentage. Dans la population sans handicap, 93,5% des hommes sont en temps complet, contre 73,2% des femmes. L'écart s'élève ici à 20,3 points de pourcentage.

On voit donc que les écarts en termes de temps de travail sont plus élevés entre personnes reconnues handicapées que dans la population valide.

Figure 13 – Temps de travail (pour les personnes en emploi)



Champ : personnes en emploi entre 15 et 64 ans vivant en ménage.
Source : INSEE, EEC 2018

Les raisons justifiant le temps partiel varient fortement en fonction du genre et du handicap (figure 14).

Figure 14 – Raisons du temps partiel selon le sexe et le handicap

Raisons du temps partiel	Population reconnue handicapée		Population handicapée au sens large		Population sans handicap	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pas de possibilité de travailler davantage avec emploi actuel	32,1	27,7	35,9	36,5	48,4	41,3
Exercer une autre activité professionnelle	2,6	2,4	4,4	3,8	8,6	4,3
Suivre des études ou une formation	1,5	2,5	2,6	2,1	15,3	5,6
Compléter d'autres revenus	3,2	1	3,2	1,2	4,8	1,5
Raisons personnelles ou familiales	60,6	66,4	53,9	56,3	23	47,3

Les hommes sans handicap se distinguent tout d'abord de toutes les autres sous-populations en étant la seule population pour laquelle le temps partiel est principalement justifié par l'impossibilité de travailler plus avec l'emploi actuel (48,4% des hommes). C'est également le seul groupe pour qui l'exercice d'une autre activité professionnelle (8,6%) et le suivi d'études ou d'une formation (15,3%) dépassent les 5 points de pourcentage. En opposition, l'ensemble des femmes et les hommes handicapés (reconnus et au sens large) déclarent être à temps partiel pour des raisons personnelles ou familiales. Plus d'un homme ou d'une femme handicapée (reconnu ou au sens large) justifie ce temps partiel pour cette raison. Pour les femmes valides, cette proportion s'élève à 47,3%.

Néanmoins, cette catégorie des raisons familiales et personnelles recouvre différentes motivations : raisons de santé, care pour des enfants ou des personnes dépendantes, temps libre, travail domestique, ou autres. On observe de grandes différences entre les réponses des personnes sans handicap et les personnes handicapées.

Figure 15 – Détail des raisons du temps de travail à temps partiel quand les raisons évoquées sont personnelles ou familiales

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population sans handicap
Raisons du temps partiel quand celles-ci sont personnelles ou familiales			
Raisons de santé	82,3	66,4	5,7
S'occuper d'enfants ou de personnes dépendantes	8,8	17,6	56,2
Disposer de temps libre	6,7	10,6	23,8
Faire du travail domestique	0,1	0,4	1,3
Autre	2,1	5	13

La majorité des hommes et femmes handicapés ayant indiqué être à temps partiel pour raisons familiales ou personnelles déclarent l'être pour raisons de santé (figure 15). Parmi les 53,9% des hommes handicapés au sens large déclarant être à temps partiel pour raisons personnelles ou familiales, 80% disent l'être pour raisons de santé. Autrement dit, 43% des hommes handicapés au sens large à temps partiel déclarent l'être pour raisons de santé. Cette proportion ne représente que 34,9% des femmes handicapées au sens large à temps partiel (62% des 56,3% des femmes indiquant des raisons personnelles ou familiales). Au contraire, uniquement 2% des hommes et 2,5% des femmes valides mobilisent cette raison dans l'absolu.

Les personnes valides indiquant des raisons familiales ou personnelles pour justifier de leur temps partiel déclarent plus fréquemment l'être pour s'occuper de personnes dépendantes ou d'enfants ou pour disposer de temps libre. 28% des femmes valides déclarent ainsi être à temps partiel pour effectuer un travail de care. A l'opposé, cette raison ne concerne que 7,6% des hommes valides à temps partiel. Ces différences en termes de raisons justifiant le temps partiel se retrouvent également parmi les personnes handicapées. 12,4% des femmes handicapées au sens large déclarent être à temps partiel pour s'occuper de personnes dépendantes ou d'enfants, contre seulement 2% des hommes handicapés au sens large.

Le biais principal de ces données réside dans l'impossibilité de donner plusieurs réponses justifiant le temps partiel : ainsi, la structure des réponses ne permet pas de capter des combinaisons de raisons.

Figure 16 – Taux de temps partiel selon la structure familiale

	Population reconnue handicapée		Population handicapée au sens large		Population sans handicap	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Taux de temps partiel						
Vit avec son (ses) propre(s) enfant(s)	18	47,9	12,3	40,3	4,2	29,3
Ne vit pas avec son (ses) propre(s) enfant(s)	23,4	44,7	19,1	41	8,7	23,7

Champ : personnes en emploi à temps partiel de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Les taux de temps partiel semblent moins sensibles à la structure familiale pour la population handicapée que pour la population valide (figure 16). En effet, 29,3% des femmes valides sont à temps partiel quand elles vivent avec un ou plusieurs de leurs propres enfants, soit 5,6 points de plus que quand ce n'est pas le cas. Cet écart est beaucoup plus réduit pour la population handicapée, et même inversé pour les femmes handicapées au sens large : 40,3% des femmes vivant avec un ou plusieurs de leurs enfants sont à temps partiel, contre 41% de celles ne vivant pas avec leur(s) propre(s) enfant(s).

Les hommes sont eux systématiquement moins à temps partiel quand ils vivent avec leur(s) enfant(s). Ainsi, 8,7% des hommes sont à temps partiel quand ils vivent dans un foyer sans leur(s) propre(s) enfant(s), et cette proportion baisse à 4,2% pour les pères vivant avec un ou plusieurs de leurs enfants. 12,3% des pères handicapés au sens large sont à temps partiel, contre 19,1% des hommes vivant sans leur(s) propre(s) enfant(s).

C. Des revenus plus faibles pour les personnes handicapées que pour les personnes valides

Les revenus sont ici mesurés à partir des revenus totaux retirés de la profession principale, primes comprises, redressée des non-réponses. Les données ne concernent que les salarié-es, car les revenus des indépendants comportaient un trop grand nombre de non-réponses et n'ont pas fait l'objet du redressement par l'INSEE.

Figure 17 – Revenus mensuels nets moyens et médians selon le handicap

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population sans handicap

Revenu mensuel			
Moyen	1490	1660	1980
Médiane	1400	1500	1720

Champ : actif-ves occupé-es salarié-es de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Note : les chiffres sont arrondis à la dizaine d'euros.

Les personnes handicapées au sens large gagnent en moyenne 1660 euros par mois, contre 1980 euros par mois pour les personnes valides, soit 320 euros de différence (figure 17). En termes de répartition, la médiane des revenus mensuels se situe à 1500 euros pour la population handicapée au sens large, contre 1720 euros pour la population valide.

Le groupe des hommes valides a le revenu mensuel moyen (2230 euros) et médian (1900 euros) les plus élevés. Les hommes handicapés au sens large gagnent eux plus que les femmes valides : en effet, ils touchent en moyenne 1900 euros par mois, contre 1730 euros pour les femmes sans handicap. Cependant, cette différence genrée s'estompe quand on retient la définition du handicap selon la reconnaissance administrative : dans ce cas, les hommes handicapés gagnent en moyenne moins par mois que les femmes valides (1675 euros). Les deux groupes présentent néanmoins un revenu mensuel médian similaire (1520-1550 euros).

Les femmes reconnues handicapées sont celles présentant les revenus mensuels les plus faibles (figure 18) : leur revenu moyen est de 1310 euros, et médian de 1210 euros. Les femmes handicapées au sens large ont des revenus un peu plus élevés : 1450 euros en moyenne, avec une médiane à 1350 euros.

Figure 18 – Revenus mensuels nets moyens et médians selon le handicap et le sexe

	Population reconnue handicapée		Population handicapée au sens large		Population sans handicap	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Revenu mensuel						
Moyen	1675	1310	1900	1450	2230	1730
Médiane	1520	1210	1700	1350	1900	1550

Champ : actif-ves occupé-es salarié-es de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Note : les chiffres sont arrondis à la dizaine d'euros.

D. La majorité des personnes handicapées sont en CDI

Un des indicateurs classiques de précarité de l'emploi est l'instabilité du contrat. La population handicapée en emploi semble bénéficier de conditions plus stables d'exercice d'emploi que la population sans handicap. 77,8% des personnes handicapées au sens large en emploi sont en CDI en 2018, contre 75% des personnes sans handicap en emploi. Le recours au travail non salarié (indépendant, employeur) est cependant plus faible que dans la population sans handicap : cette forme d'emploi concerne 7,2% de la population reconnue handicapée, 10,1% de la population handicapée au sens large, et 11,3% de la population sans handicap.

La proportion de CDD varie en fonction de la définition du handicap adoptée. 12,2% des personnes reconnues handicapées sont en CDD quand elles sont en emploi, contre 9,8% des personnes handicapées au sens large.

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large ⁶	Population sans handicap
Statut de l'emploi			
CDI	77,9	77,8	75
CDD	12,2	9,8	9,3
Non salarié-e (indépendant, employeur)	7,2	10,1	11,3
Intérimaire	1,7	1,8	2,7
Apprenti	1	0,5	1,7

Champ : actif-ves occupé-es de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

E. Une population en sous-emploi très féminisée

La notion de sous-emploi, introduite par l'INSEE dans les années 1990, vise à mesurer le taux de personnes travaillant involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité, et qui sont à la recherche d'un travail supplémentaire et disponibles pour l'assurer. Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du Bureau international du travail (BIT) qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Être à temps partiel, désirer travailler davantage, être disponibles pour le faire (sans condition de recherche)
- Avoir travaillé moins que d'habitude en raison de chômage technique ou mauvais temps.

Les femmes composent historiquement la majorité de la population en sous-emploi, en grande partie du fait de leur surreprésentation dans les personnes étant à temps partiel (Maruani, 2017). La part des femmes handicapées est cependant plus importante que celles des femmes valides : 11,5% des femmes handicapées sont en sous-emploi, contre 8,7% des femmes sans handicap (figure 20). Les hommes handicapés sont également plus en sous-emploi que les hommes valides.

Figure 20 – Taux de sous-emploi selon le sexe et le handicap

	Population reconnue handicapée		Population handicapée au sens large		Population sans handicap	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sous-emploi						
En sous-emploi	6	11,5	5,6	11,5	3,2	8,7
Pas en sous-emploi	94	88,5	94,4	88,5	96,8	91,3

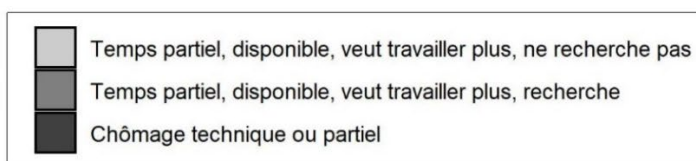
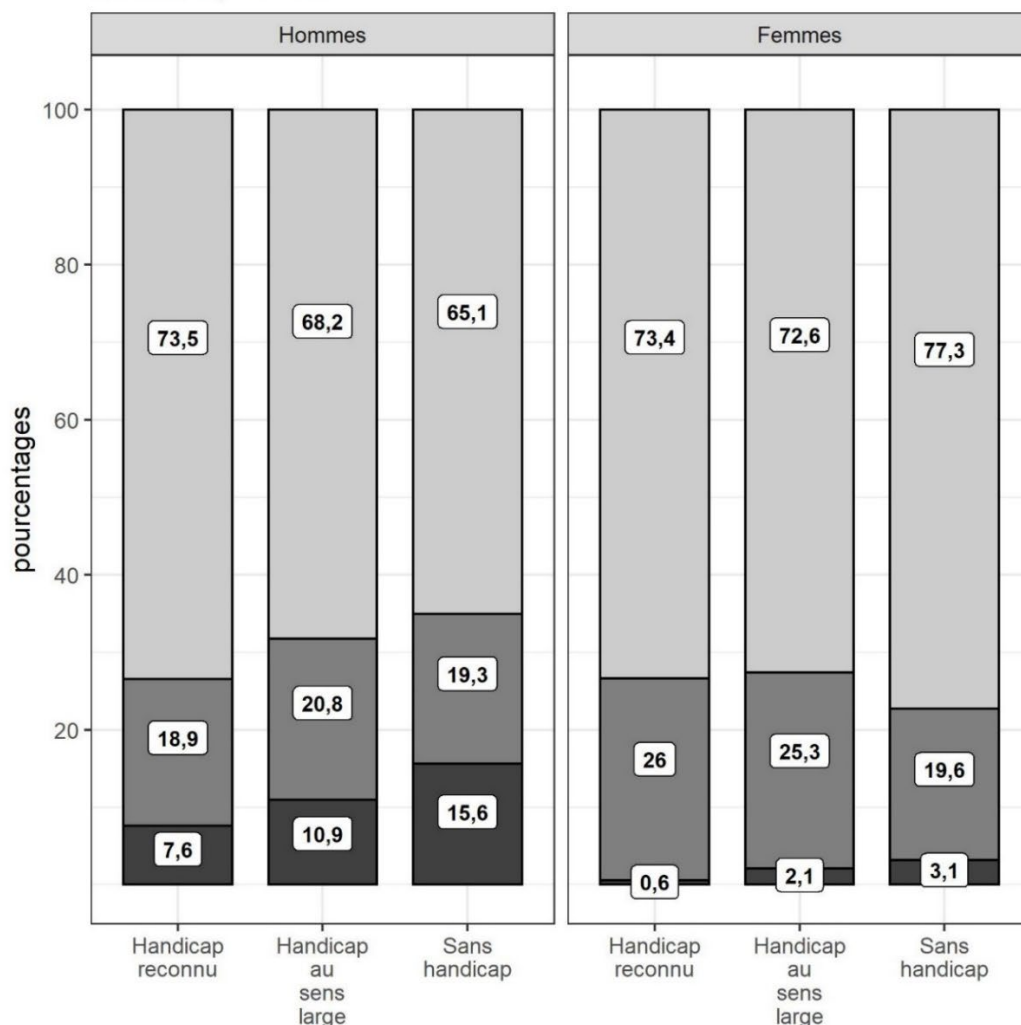
Champ : actif-ves occupé-es de 15 à 64 vivant en ménages en France en 2018.

Source : INSEE, EEC

Les raisons du sous-emploi diffèrent entre hommes et femmes (figure 21). Les hommes invoquent plus fréquemment que les femmes le chômage technique ou partiel (15,6% des hommes valides, 10,9% des hommes handicapés au sens large), tandis que cette justification ne concerne que de très faibles pourcentages au sein des sous-groupes féminins (2,1% pour les femmes handicapées au sens large, 3,1% pour les femmes valides). Au contraire, le sous-emploi des femmes est lié en grande majorité à un désir de travailler plus que le nombre d'heures fait à temps partiel.

Figure 21 – Raisons du sous-emploi selon le sexe et le handicap

Raisons du sous-emploi pour les personnes en sous-emploi En France, en 2018



Champ : population en sous-emploi entre 15 et 64 ans vivant en ménage.
Source : INSEE, EEC 2018

Les femmes handicapées sont la sous-population déclarant le plus rechercher un emploi permettant de travailler plus d'heures : une femme handicapée sur quatre est dans cette situation, contre une personne sur cinq dans les autres sous-populations (20,8% pour les hommes handicapés, 19,3% pour les hommes valides, 19,6% pour les femmes valides).